

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2008

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 13 Octobre 2008 à 19 heures en la salle des fêtes de Gauville.

Les questions suivantes ont été examinées :

### 1. COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. ZONE D'ACTIVITES

#### 2.1 - Présentation du CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant)

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **approuve** :

- le CRAC arrêté au 31 décembre 2007 à 104 303 € de dépenses et 2 431 105 € de recettes.

- le bilan prévisionnel 2008-2021 pour un total de dépenses de 17 920 091 € et 3 340 050 € de participation de la CCSOA.

### 3. ORDURES MENAGERES

#### 3.1 - Désignation des délégués aux SIROM et SMITOP.

Le Conseil Communautaire unanime accepte jusqu'à la fusion des deux syndicats que sont le SIROM et le SMITOP prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de reconduire les actuels délégués des communes.

### 4. FINANCES/BUDGET

#### 4.1 - Taux représentatif des compétences transférées (petite enfance)

Le Conseil Communautaire unanime approuve :

- le coût de la compétence transférée au titre de la petite enfance (crèche de Poix-de-Picardie) à 200 000 €

- le taux représentatif pour la CCSOA à 0.41 %.

### 5. DIRECTION GENERALE

#### 5.1 - Rapport d'activité 2007

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du rapport d'activité 2007 de la CCSOA.

#### 5.2 - Règlement d'attribution des subventions pour les associations sportives

Le Conseil Communautaire unanime adopte le projet de règlement d'attribution de subventions de la CCSOA aux associations sportives.

## 6. PETITE ENFANCE

### 6.1 - Crèche

#### 6.1.1 - Règlement intérieur de la crèche.

Le Conseil Communautaire, unanime adopte le règlement de la crèche « les frimousses ».

#### 6.1.2 - Mise en place d'une tarification.

Le Conseil Communautaire, unanime adopte la mise en place d'une tarification de 1 € pour les enfants de la crèche qui se rendront à la piscine communautaire pendant leur temps de garde.

### 6.2 - Relais Assistantes Maternelles

#### 6.2.1 - Avenant au contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Communautaire, unanime invite le Président à signer l'avenant à intervenir, en vue d'adapter les financements de la CAF au fonctionnement du RAM sur un équivalent temps plein.

## 7. SERVICE SOCIAL

### 7.1 - Indemnisation des frais kilométriques aux aides à domicile.

Le Conseil Communautaire, unanime accepte la création d'une indemnité au profit des aides à domicile visant à indemniser pour partie les frais afférents à leurs déplacements.

### 7.2 - Délibération modificative de crédits n°3.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré :

- **Invite** son Président à effectuer les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6256 : Missions		4 000 €
Total D 011 : Charges à caractère général		<b>4 000 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues	4 000 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues	<b>4 000 €</b>	

## 8. DIVERS

Le Conseil Communautaire unanime fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire en la salle des fêtes de Beaucamps-Le-Vieux.

Le Président,

Alain DESFOSSÉS

